

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/07/18-06

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 18 juillet 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 06 juillet 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : modification de l'offre de formation :

Le conseil d'administration approuve les modifications des structures d'enseignement relatives aux diplômes nationaux telles que détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 18 juillet 2017


YVON BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)

Avis favorables des CFVU du 8 juin 2017 et du 6 juillet 2017 - Soumis à l'approbation du CA du 18 juillet 2017

Composante	Type de diplôme	Mention / Dénomination nationale (LP)	Spécialité ou parcours type	Modifications demandées	Avis de la CFVU
ALLSH	Licence	Langues étrangères appliquées	Anglais - Italien	<p>Diplôme en Partenariat International approuvé par la CFVU du 3 mars 2016 et le CA du 22 mars 2016</p> <p>Demande de modification liée aux exigences pédagogiques italiennes en vue de la délivrance du diplôme de laurea (licence)</p> <p>En 3ème année, axe DPI-Milan</p> <p>* Pour les étudiants italiens inscrits dans le partenariat, l'UE ITVF01 "Langue et culture italienne" est remplacée par l'UE LEAF11 "Mémoire de recherche" à crédits constants (9), * Pour les étudiants français et italiens inscrits dans le partenariat, l'UE LEAF05 "Stage" est remplacée par l'UE LEAF13 "Stage et mémoire de stage" à crédits constants (6).</p>	Favorable
ALLSH	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Arabe	<p>Régularisation de l'offre de formation 2016 / 2017</p> <p>Demande de modifications liée la dévolution à AMU par le ministère d'un poste d'enseignant-chercheur en islamologie. Adaptation des maquettes suite à la mise en place des enseignements liés à cette affectation à compter de janvier 2017.</p> <p>Ouvertures en L2 semestre 4 et en L3, de cinq UE optionnelles en islamologie et radicalisation de 6 ECTS et 39 HETD chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Histoire de la pensée musulmane moderne et contemporaine" ; - "Lectures contemporaines des textes fondateurs de l'islam" ; - "Islam de France et islam en France : le rapport à la laïcité" ; - "L'islam politique dans le monde musulman" ; - "Analyse du discours radical islamiste". 	Favorable
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation - Second degré	1ère année	<p>Demande de modification liée la réforme des épreuves du concours de CAPES. Adaptation de la maquette suite à la mise en place d'un choix entre deux options, "Mathématiques" ou "Informatique", pour les candidats au CAPES externe, section mathématiques.</p> <p>Ce choix est mis en oeuvre au M1 dans cinq UE disciplinaires de 6 ECTS chacune (trois au semestre 1 et deux au semestre 2) par décomposition en deux éléments pédagogiques selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un élément obligatoire, commun aux deux options, constitué de la part des enseignements nécessaires à la formation des futurs enseignants en mathématiques ; - un élément à choix, spécifique, "Option math", reprenant le complément des enseignements existants, ou "Option informatique", constitué de nouveaux enseignements. <p>Les UE concernées sont les suivantes :</p> <p><u>Au semestre 1,</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * "Analyse et probabilités" ; * "Algèbre et arithmétique" ; * "Géométrie". <p><u>Au semestre 2,</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * "Analyse et probabilités" ; * "Algèbre et géométrie". <p>Variation en HETD : + 216</p>	Favorable (CFVU du 8 juin 2017)

Avis favorables des CFVU du 8 juin 2017 et du 6 juillet 2017 - Soumis à l'approbation du CA du 18 juillet 2017

Composante	Type de diplôme	Mention / Dénomination nationale (LP)	Spécialité ou parcours type	Modifications demandées	Avis de la CFVU
FDSP	Licence	Droit	1ère et 2ème années	<p>Diplôme en Partenariat International approuvé par la CFVU du 12 janvier 2017 et le CA du 24 janvier 2017</p> <p>Demande de modification liée à ce double diplôme de type 2+2 avec l'Université de Kent (Angleterre) (L1 et L2 à AMU, L3 et M1 mention "Droit international et européen" à Kent)</p> <p>En licence 1ère année, semestres 1 et 2, * Modification du contenu de l'UE 3 avec l'introduction de travaux dirigés de langue étrangère, sans modification des crédits ECTS.</p> <p>En licence 2ème année, Au semestres 3, * Modification du contenu de l'UE 3 avec introduction des enseignements pris dans l'UE 2 de la 3ème année, semestre 5, sans modification des crédits ECTS.</p> <p>Au semestres 4, * Modification du contenu de l'UE 3 avec introduction des enseignements pris dans l'UE 2 de la 3ème année, semestre 6, sans modification des crédits ECTS.</p>	Favorable
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences médicales	DFASM 1 - 4ème année des études en sciences médicales	<p>Demandes de modifications liées à la réforme des cursus de santé</p> <p>Réduction de la durée maximale des enseignements magistraux de 412 à 404 heures, les cinq blocs d'enseignements-stage par discipline composant cette année d'études pouvant être organisés sur 6 ou 7 semaines selon les contraintes calendaires.</p>	Favorable
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences médicales	DFASM 2 - 5ème année des études en sciences médicales	<p>Demandes de modifications liées à la réforme des cursus de santé</p> <p>Réduction de la durée maximale des enseignements magistraux de 406 à 381 heures.</p>	Favorable
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences médicales	DFASM 3 - 6ème année des études en sciences médicales	<p>Demandes de modifications liées à la réforme des cursus de santé</p> <p>Modification de la maquette des enseignements : réduction de la durée des enseignements de 102h30 à 100 heures et réduction de 24 à 17 du nombre de crédits ECTS :</p> <p>* Remplacement du module "Mod 11" de 12 ECTS comprenant l'examen clinique et le certificat de compétences cliniques (CCC) par le module "Certificat de compétences cliniques" de 6 ECTS comprenant l'examen clinique et le "Module thérapeutique" obligatoire. Cette modification s'accompagne d'une réduction du volume des enseignement dirigés (ED) de 54 à 43 heures, * Remplacement du "Module transversal A" de 3 ECTS constitué de 16h30 d'ED obligatoires par le "Module Médecine légale" de 2 ECTS et 14h00 d'ED obligatoires, * Remplacement du "Module transversal B" constitué de 14h00 d'enseignements magistraux (EM) optionnels par le "Module transversal" de 25h00 d'EM optionnels, à ECTS constants, * Pour les doublants 2016/2017, modification du nombre de crédits ECTS associés à certaines UE pour leur permettre l'acquisition en 2017/2018 de 24 ECTS pour un total de 120 ECTS au titre de leur 2ème cycle des études en sciences médicales.</p>	Favorable

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)

Avis favorables des CFVU du 8 juin 2017 et du 6 juillet 2017 - Soumis à l'approbation du CA du 18 juillet 2017

Composante	Type de diplôme	Mention / Dénomination nationale (LP)	Spécialité ou parcours type	Modifications demandées	Avis de la CFVU
MEDECINE	Certificat de capacité	Orthophoniste	5ème année	<p>Demandes de modifications liées à la réforme des cursus de santé</p> <p>Mise en place <i>ex-nihilo</i> de la cinquième année des études d'orthophonie en application du décret n°2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.</p> <p>Cette année d'études correspond à un volume d'enseignements théoriques de 192 heures de cours magistraux (HCM), 293 heures de travaux dirigés (HTD) et 680 heures de stages se répartissant en 103 HCM, 166 HTD et 320 heures de stage au premier semestre (S9) et 89 HCM, 127 HTD et 360 heures de stage au second semestre (S10).</p> <p>La maquette des enseignements se compose comme suit :</p> <p>* Au semestre 9 : UE "Orthophonie : la profession" (2 ECTS), UE "Pratiques professionnelles" (8 ECTS), UE "Formation à la pratique clinique", déclinée en "Parcours clinique" ou "Parcours recherche", (6 ECTS), UE "Recherche en orthophonie" (9 ECTS), UE "Compétences transversales" (1 ECTS) et UE "UE optionnelles obligatoires" (4 ECTS).</p> <p>* Au semestre 10 : UE "Orthophonie : la profession" (2 ECTS), UE "Pratiques professionnelles" (6 ECTS), UE "Formation à la pratique clinique", déclinée en "Parcours clinique" ou "Parcours recherche", (6 ECTS), UE "Recherche en orthophonie" (9 ECTS), UE "Compétences transversales" (1 ECTS), UE "Evaluation des pratiques professionnelles" (4 ECTS) et UE "UE optionnelles obligatoires" (2 ECTS).</p>	Favorable